



Escroquerie pour la vente d'un appartement

Par **cafafa**, le **12/10/2010** à **20:41**

Bonjour, rnun marchand de bien m"a fait realiser des travaux,il a vendu un appartement sans reception des travaux et le nouveaux proprietaire veut le mettre au tribunal pour escroquerie sur la vente de l'appartement donc il veut se retourner contre moi pour la meme chose.je n'ai plus d'activité depuis plus de deux ans et les travaux ne sont pas fini dans l'immeuble,quatre entreprises sont deja passées sur le chantier.je risque quooi?

Par **chris_ldv**, le **13/10/2010** à **12:34**

Bonjour,rnrnEn qualité de propriétaire du bien vendu vous êtes responsable en cas de vice caché (votre bonne foi n'est pas en cause dans ce cas de figure).rnrnSi par contre vous étiez informé des difficultés, mais que vous avez vendu en toute connaissance de cause vous pouvez effectivement être inquiété:rnrno au pénal pour escroquerierno au civil pour la résolution judiciaire de la vente, le contrat étant nul et non avenuenrnrnDans ce second schéma votre bonne foi est mise en cause.rnrnLe fait que vous n'ayez plus d'activité depuis 2 ans ne change strictement rien.rnrnCordialement,